

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION D'AMUNDI

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

- Dans le cadre des transactions sur actions, nous avons eu, au cours de l'exercice 2010, recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres portant sur les OPCVM gérés par AMUNDI ainsi que les portefeuilles gérés sous mandat dont notre société assure directement ou par délégation la gestion financière.

- La clé de répartition constatée pour l'exercice précédent entre les frais d'exécution et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres est la suivante :

- les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté **39.46 %** du total des frais d'intermédiation,

1

- les frais d'exécution ont représenté **60.54 %** des frais d'intermédiation.

- Sur la totalité des frais d'intermédiation supportés lors de l'exercice précédent, les frais correspondant à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres reversés à des tiers dans le cadre d'accords de commission partagée conformément à l'article 314-81 du RGAMF ont représenté **15.49 %**.

- En ce qui concerne la prévention et le traitement des conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires, nous avons relevé un conflit d'intérêt potentiel portant sur la possibilité de favoriser des sociétés affiliées dans la sélection des prestataires fournissant les services d'exécution ou d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au détriment de l'intérêt des investisseurs.

Pour prévenir ce conflit d'intérêt, nous avons mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique est *disponible* sur le site Internet d'Amundi : www.amundi.com.
